



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de la population et de la santé
Direction générale de la santé

DSPS - DGS
Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Genève, le 21 décembre 2021

**Rapport annuel législature 2018-2023
de la commission consultative en matière d'addictions
3^{ème} année
(1^{er} décembre 2020 – 30 novembre 2021)**

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A2 20)
- Règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (A2 20.01)
- Règlement instituant une commission consultative en matière d'addictions (RcomAdd) du 18 février 1981 (K1 75.03)

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour mission :

- a) de définir les objectifs et d'élaborer une stratégie globale dans le domaine des addictions;
- b) de soumettre au Conseil d'État des projets et avis s'insérant dans cette stratégie ;
- c) de veiller au suivi des recommandations adressées au Conseil d'État ;
- d) d'émettre des préavis, sur demande du Conseil d'État, à propos de questions touchant le domaine des addictions ;
- e) la commission est chargée de traiter les demandes de soutiens financiers liées au Fonds de lutte contre la drogue et de faire des recommandations au Conseil d'État en la matière.

III. Activités de la commission

De décembre 2020 à fin novembre 2021, la Commission consultative en matière d'addictions (CCMA) a siégé lors de quatre séances, auxquelles s'ajoutent une séance du Bureau de la Commission, composé de la Présidente, d'un représentant des départements de la sécurité (R. BOLDRINI), du pouvoir judiciaire (C. EMERY), d'un représentant de la faculté de médecine (B. BROERS) et du département de la sécurité, de la population et de la santé (Médecin cantonal).

Les activités principales de la CCMA ont été :

1- Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a confronté les intervenants dans le domaine des addictions à la nécessité de réorganiser leurs activités pour tenir compte des mesures sanitaires. Un tour de table à l'automne a permis de constater qu'ils l'ont fait avec succès et que la prise en charge des bénéficiaires a pu être poursuivie. Un questionnaire a été adressé aux diverses organisations en été/automne 2021 pour mettre en évidence les problèmes rencontrés, une synthèse des réponses étant rédigée à l'intention du secteur prévention et promotion de la santé, axe santé mentale du service du médecin cantonal.

2- Marstup. Étude sur la consommation de stupéfiants à Genève

Le deuxième rapport de l'équipe du Professeur Esseyva (analyse des résidus dans les eaux usées et les seringues pour tracer la consommation) et de Monsieur Frank Zobel (analyse des marchés) a été remis au médecin cantonal en mars 2020. Le projet « Structure et produits du marché des stupéfiants » (MARSTUP) est né d'une volonté de collaboration de trois Instituts de recherche lausannois qui travaillent depuis de nombreuses années sur la question des stupéfiants : Addiction Suisse (AS), l'Ecole des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne et Unisanté. Un volet genevois a été financé partiellement par le fonds drogue et accompagné par un sous-groupe de la CCMA. Le projet genevois a été divisé en deux parties successives qui correspondent à deux familles de produits : le marché des opioïdes (rapport reçu en janvier 2019 et présenté en réunion plénière de la CCMA) et celui des stimulants. Le second rapport portant sur les stimulants (cocaïne, amphétamine, MDMA, méthamphétamine) repose, comme le premier, sur une analyse de marché à quatre niveaux : les produits proposés, les volumes consommés, la structure et l'organisation du marché, et sa valeur. L'objectif est de contribuer à améliorer les politiques publiques et à promouvoir des débats plus factuels à ce sujet. Il s'agit aussi de développer un outil de monitoring qui permette de suivre l'évolution temporelle de ce marché. Le rapport sera analysé en 2021 par la CCMA et mis à disposition des instances concernées.

3- Projet d'évaluation de la faisabilité d'une régulation du cannabis pour le canton de Genève :

La demande d'autorisation exceptionnelle soumise par les Professeurs Cattacin et Zullino à l'Office fédéral de la santé publique a été refusée en février 2020. Une disposition complétant l'article 8 afin de pouvoir autoriser des essais pilotes scientifiques impliquant des stupéfiants ayant des effets de type cannabique a été adoptée par le Parlement le 25 septembre 2020. L'Université de Genève et les Hôpitaux universitaires genevois, ainsi que la commune de Vernier, où sera localisé le point de vente, collaborent à l'adaptation du projet initial selon les dispositions de l'ordonnance fédérale en la matière.

Par ailleurs, une plateforme d'échange d'informations et de coordination entre les villes et cantons désireux d'entreprendre des projets-pilote selon la nouvelle disposition est en train d'élaborer une demande groupée à l'OFSP et la CCMA, qui suit depuis 2016 la réalisation du projet genevois, recommande qu'il y soit intégré.

4- Prévention du tabagisme et publicité des produits tabagiques :

La CCMA s'est engagée dans l'examen des problèmes liés au tabagisme et a décidé de formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'Etat concernant la publicité des produits tabagiques. Cette recommandation a été adoptée à l'unanimité par la CCMA en septembre 2021.

5- Drug Checking

Le Drug Checking, dont le lancement a été financé par le fonds drogue, a entrepris ses activités en un point fixe, selon la planification ; l'unité mobile n'a pas été active, les mesures sanitaires dues à l'épidémie de COVID-19 ayant conduit à l'annulation de grands rassemblements festifs. Une demande concernant l'extension du projet vers des lieux festifs permanents a été discutée au sein de la CCMA et avec le Ministère public, concluant qu'il n'était pas opportun d'envisager une présence directement dans un lieu particulier, notamment l'Usine, mais qu'un laboratoire mobile circulant pourrait faire ultérieurement l'objet d'une analyse par l'association Nuit Blanche des avantages et désavantages, ainsi que du coût, puis d'une demande à adresser éventuellement au fonds drogue.

6- Attribution des subventions du Fonds drogue 2020 :

La commission a réceptionné et analysé les demandes de financement adressées au Fonds drogue selon la méthodologie initiée en 2015, en vue d'émettre ses préavis au Conseil d'Etat. Après analyse des dossiers, une restitution en plénière a été réalisée ce qui a permis d'aboutir à une évaluation de tous les projets lors d'une séance dédiée d'une demi-journée. Cinq projets ont été traités par la Commission et trois d'entre eux ont fait l'objet d'un financement.

Les projets ayant essuyé un refus ne répondaient pas à la grille d'évaluation préalablement réalisée (objectifs incertains, évaluation d'impacts manquante, utilisation de fonds pour financer des postes RH).

Projets pour lesquels une décision d'octroi a été émise	CHF
Prévention et promotion de la santé	20'090
Soutien social	20'000
Sécurité et soutien social	40'000
Total	80'090

IV. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF) :

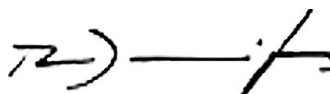
Fr. 3'525,00.--

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Ruth Dreifuss
Présidente de la CCMA